

Lyon, 18 octobre 2021

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**La Métropole de Lyon augmente le montant de sa prime air-bois pour les ménages modestes vivant sur son territoire.**

**Votée ce jour lors de la Commission permanente, la prime air-bois passe à 3 000 euros pour les personnes à revenus modestes. Et pourra être versée directement aux professionnels. Une aide financière d'un montant inégalé en France et qui permettra aux foyers à faibles revenus de n'avoir quasiment aucun reste à charge – en cumulant cette aide avec celle de l'État - pour remplacer leurs chauffages à bois peu performants et très émetteurs de particules fines.**

Le vote de cette délibération marque un changement d'échelle et de moyens pour lutter contre cette pollution invisible et pourtant terriblement nocive. **Le chauffage au bois non performant est en effet responsable de la moitié du total des émissions de particules fines du territoire.** Ce pourcentage peut même être encore supérieur en période hivernale.

Dans la Métropole de Lyon, on estime qu'il y a 20 000 appareils de chauffage au bois non performants. Or, les appareils modernes comme les poêles à granules ou à pellets sont à la fois efficaces sur le plan énergétique, faciles d'utilisation et écologiques.

Les études montrent **qu'un appareil moderne Flamme Verte 7 étoiles émet 30 fois moins de particules qu'un foyer ouvert classique de type cheminée et consomme 7 fois moins de bois qu'un foyer ouvert.**

Le principal frein au remplacement des appareils de chauffage polluants est le prix, notamment pour les personnes aux revenus modestes. C'est la raison pour laquelle la délibération votée aujourd'hui entérine **le passage de la prime air-bois versée par la Métropole à 3 000 euros pour les personnes les plus fragiles du territoire.** De plus, **la Métropole pourra désormais directement régler la facture auprès du professionnel, évitant ainsi aux habitants d'avancer les frais d'achat.**

Le dispositif d'aide au remplacement des appareils de chauffage polluants, en 2017, avait pour objectif un renouvellement de 3 200 appareils. A ce jour, le nombre de remplacements s'élève à 1 300. Compte tenu des ambitions renouvelées de la Métropole en termes de qualité de l'air, la collectivité a donc décidé d'accélérer la réalisation du programme en **augmentant le montant de la prime pour les ménages modestes, en facilitant la procédure et en prolongeant le dispositif d'un an, soit jusqu'en 2023.**